



21.01.2014

Bulletin à l'intention des caisses de compensation AVS et des organes d'exécution des PC No 342

1. Changement de nom de la caisse de compensation pour l'artisanat suisse de l'automobile, de la moto et du cycle (33) au 1^{er} janvier 2014

La Caisse de compensation pour l'artisanat suisse de l'automobile, de la moto et du cycle (33) change son nom au 1^{er} janvier 2014. Son nouveau nom est le suivant :

Ancien nom	Nouveau nom
Caisse de compensation pour l'artisanat suisse de l'automobile, de la moto et du cycle	Caisse de compensation MOBIL